

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Le point 3 sera traité à 14 heures.**Saint-Martin à l'issue des débats.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente rappelle le décès de deux personnalités politiques vaudoises la semaine précédente : M. Claude Pahud, qui présida le Grand Conseil en 1973-1974 ; et M. Pierre Cevey, ancien conseiller d'Etat, qui fut également député. Le Grand Conseil observe une minute de silence à leur mémoire.</p> <p>Mme la Présidente salue à la tribune la classe de 10e VP4 du collège de Nyon Marens, accompagnée de ses enseignants Mme Quinto et M. Nicod, et la classe de 7e-8e de Bercher, accompagnée par Mme Martignier-Durussel.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (17_INT_064) Philippe Jobin, (17_INT_065) Jean-Michel Dolivo, (17_INT_066) Isabelle Freymond, (17_INT_067) Anne-Laure Botteron, (17_INT_068) Yvan Pahud, (17_INT_069) Sabine Glauser Krug.</p> <p>Postulat : (17_POS_023) Felix Stürmer.</p> <p>Motion : (17_MOT_012) Eric Sonnay.</p>			
TRAITE	3.	(GC 033) Assermentation d'un juge au Tribunal cantonal – Législature 2018 – 2022			
RENV-CE	4.	(17_INT_056) Interpellation Myriam Romano-Malagrifa - CRPS - Conseils régionaux de prévention et de sécurité, après huit ans quel bilan ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(17_INT_057) Interpellation Myriam Romano-Malagrifa - A l'Ouest, oui ! mais pas trop ! (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(17_INT_063) Interpellation Denis Rubattel - Simplifions les procédures d'autorisations pour les camps et les colonies de vacances ! (Pas de développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	7.	(GC 032) Préavis du Bureau du Grand Conseil - Election du médiateur administratif / de la médiatrice administrative pour la législature 2018-2022 Bulletins délivrés 117 ; bulletins rentrés 117 ; bulletins nuls 0 ; bulletins valables 117 ; bulletins blancs 0 ; majorité absolue 59. A obtenu des voix : M. Christian Raetz, 113 ; voix éparses 4. M. Christian Raetz est élu.	GC	Jaquier R.	
RENV-CE	8.	(17_INT_058) Interpellation Jean-Marc Genton et consorts - Transports scolaires : les Communes doivent toujours passer à la caisse ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(17_INT_059) Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Révision globale de la péréquation intercommunale, une planification à prévoir dès maintenant pour travailler sereinement ! (Développement)			
RENV-CE	10.	(17_INT_060) Interpellation Philippe Krieg - Taxe CO2 prélevée sur les combustibles fossiles : plus de transparence de la taxe affectée (Développement)			
RENV-CE	11.	(17_INT_061) Interpellation Didier Lohri - Procédure de mise à l'enquête des PGA ; synonyme de dystopie pour les citoyens et les élus du génie local (Développement)			
RENV-CE	12.	(17_INT_062) Interpellation Jean Tschopp et consorts - Garantir le droit à une information diversifiée et de qualité par la redevance (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	(387) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'000'000 pour la rénovation et la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et acceptée par 108 oui, 6 non et 1 abstention (majorité des ¾ requise). (2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 119 oui (majorité absolue requise).	DFJC.	Aschwanden S.	
RENV-COM	14.	(17_POS_020) Postulat Hadrien Buclin et consorts - Pour un système public de garanties de loyer en faveur des jeunes en formation ou à la recherche d'un premier emploi (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	15.	(17_POS_021) Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une politique cantonale en matière de bornes de recharge des véhicules électriques (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	16.	(17_POS_022) Postulat Thierry Dubois et consorts - La facturation dans les hôpitaux publics d'une hospitalisation par un forfait de type DRG : une affaire rentable ?! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	17.	(17_INI_001) Initiative Jean-Michel Dolivo et consorts - Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signée par au moins vingt députés, l'initiative est envoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	18.	<p>(334) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire "Pour le remboursement des soins dentaires" et sur le contre-projet du Grand Conseil (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : art. 1, question 2 : art. 65b, al. 1, lit. a, amdt Butera refusé par 59 oui et 75 non ; lit. b, amdt Dolivo refusé par 58 oui et 75 non ; al. 1 accepté par 78 oui, 44 non et 13 abstentions. Al. 2, amdt Richard (oui) préféré à amdt Crottaz (non) par 73 oui, 48 non et 13 abstentions ; amdt Richard accepté par 59 oui, 55 non et 17 abstentions ; au vote nominal, le résultat est confirmé par 66 oui, 58 non et 10 abstentions ; al. 2 amendé accepté par 67 oui, 55 non et 11 abstentions. Al. 3, amdt Dolivo refusé par 52 oui, 74 non et 2 abstentions ; al. 3 accepté par 84 oui, 17 non et 30 abstentions. Al. 4, amdt Dolivo 1 refusé par 57 oui, 73 non et 2 abstentions ; amdt Richard refusé par 62 oui, 65 non et 5 abstentions ; au vote nominal, le résultat est inversé et l'amdt accepté par 67 oui et 64 non ; amdt Buffat accepté par 87 oui, 23 non et 20 abstentions ; al. 4 amendé accepté par 67 oui et 65 non ; au vote nominal, le résultat est confirmé par 67 oui et 65 non ; amdt Dolivo 2 (retour au texte du Conseil d'Etat) refusé par 57 oui, 73 non et 3 abstentions. Al. 5 (nouveau), amdt Jaccoud accepté par 78 oui, 52 non et 3 abstentions. Fin du 2e débat. 3e débat à suivre (le 2e débat sur les articles 2 à 5 sera mené à l'issue du 3e débat sur le contre-projet).</p>	DSAS.	Mojon G. (Majorité), Crottaz B. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	19.	<p>(11) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) et de décret modifiant le décret du 15 juin 2010 fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion transformée en postulat, Albert Chapalay et consorts, concernant la modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à la majorité avec quelques abstentions. DLPIC : art. 1, 13 et 2 acceptés à une large majorité avec quelques abstentions. LPIC : art. 1, 11 et 2 acceptés à une large majorité avec quelques abstentions. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 104 oui, 5 non et 6 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise).</p> <p>(2e débat) : DLPIC : art. 1, 13 et 2 acceptés. LPIC : art. 1, 11 et 2 acceptés. Fin du 2e débat.</p> <p>En votes finaux, le DLPIC et la LPIC sont adoptés à une large majorité avec quelques abstentions.</p> <p>Les conclusions de la commission sur la réponse au postulat Chapalay (acceptation du rapport) sont adoptées à l'unanimité.</p>	DIS.	Montangero S.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	20.	<p>(8) Exposé des motifs et projets de lois modifiant la loi du 7 novembre 2006 sur l'exécution de la détention avant jugement (LEDJ) ainsi que la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse au postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP) (11_POS_284) (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité avec quelques abstentions. LEP : art. 3 accepté à une large majorité. Art. 4bis, al. 3, amdt com accepté à une large majorité ; art. 4bis amendé accepté à une large majorité. Art. 4ter à 13 acceptés à une large majorité. Art. 16, al. 1bis, amdt com accepté à l'unanimité ; art. 16 amendé accepté à l'unanimité. Art. 17 et 19 acceptés à l'unanimité. Art. 20, al. 2, lit. d, amdt com accepté ; art. 20 amendé accepté. Art. 21 à 23a acceptés. Art. 24 à 30 acceptés. Art. 33b accepté à une large majorité avec une abstention. Art. 33h et 35 acceptés à l'unanimité. Art. 93 accepté par 81 oui, 39 non et 7 abstentions. Art. 2 accepté.</p> <p>LEDJ : art. 1 et 2 acceptés. Art. 4, amdt com accepté ; art. 4 amendé accepté. Art. 6 à 6e acceptés à l'unanimité. Art. 7, al. 2bis (nouveau), amdt com accepté à l'unanimité ; art. 7 amendé accepté à une large majorité avec quelques abstentions. Art. 9, al. 1bis, amdt com accepté à l'unanimité ; art. 9 amendé accepté à l'unanimité. Art. 10 et 11 acceptés à l'unanimité. Art. 12, al. 3, amdt com accepté ; art. 12 amendé accepté. Art. 12a à 13 acceptés. Art. 14 accepté. Art. 15 à 22a acceptés. Art. 2 accepté par. Fin du 1er débat.</p>	DIS.	Blanc M.	
RENV-T	21.	(6) Exposé des motifs et projet de loi sur le droit de cité vaudois (nLDCV) (1er débat)	DEIS.	Tschopp J. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	28/11/2017

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	22.	(378) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'950'000.- pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment pour la Direction générale de l'environnement (DGE) sur le site du plan d'affectation cantonal « Vennes » à Lausanne et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement (1er débat)	DTE.	Ferrari Y.	28/11/2017
OA	23.	(382) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'600'000.- destiné à financer les travaux visant à protéger le captage d'Arpey (d'importance régionale) d'une contamination provenant de la décharge de Molard-Parelliet sur la commune de Trélex. (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité. Art. 1 à 3 acceptés à une large majorité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 83 oui, 7 non et 6 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 88 oui et 6 abstentions (majorité absolue requise).	DTE.	Ravenel Y.	
RENV-T	24.	(4) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2009 créant un crédit d'inventaire du matériel informatique et de télécommunication (1er débat)	DIRH.	Neyroud M.	28/11/2017
RENV-T	25.	(16_PET_058) Pétition : Sauvons la forêt du Flon. Rampe Vigie-Gonin, non merci.	DIRH	Cardinaux F.	28/11/2017

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :